

Objectifs

- Analyser en détail l'actualité fiscale et les dispositions de la loi de finances pour 2022.
- Mesurer les impacts de ces modifications sur les comptes de l'entreprise.
- Mettre en œuvre les nouvelles dispositions et sécuriser ses pratiques en fonction des nouvelles contraintes.
- Se préparer aux évolutions majeures en matière de TVA.

LE « PLUS »

Formation animée par un expert - comptable

Contenu pédagogique

INTRODUCTION

Tour de table : présentation des participants, des besoins, rappels des objectifs

1 - La loi de finances 2022 : fiscalité des entreprises et des particuliers

- 1) Principales mesures affectant l'imposition des bénéfices :
 - a) Abaissement du taux d'IS
 - b) Amortissement des fonds commerciaux
 - c) Réévaluation libre
 - d) Les abondons de loyer
 - e) Renforcement du crédit impôt pour la formation des chefs d'entreprise
- 2) Impact des nouvelles mesures sur les résultats et sur l'organisation comptable :
 - a) Le statut unique de l'entrepreneur individuel (option à l'IS)
 - b) Allongement des délais pour opter pour le régime réel

2 - La loi de finances 2022 : impacts sur la TVA

- 1) La modification des règles d'exigibilité de la TVA en cas d'acomptes sur livraisons de biens
- 2) L'autoliquidation de la TVA à l'importation
- 3) Dématérialisation obligatoire des factures
- 4) Prorogation de disposition de franchise de TVA majoré à la Réunion
- 5) Mise en place du régime définitif de TVA en 2022
- 6) S'organiser pour faire évoluer son système d'information

Modalités Pédagogiques

| Présentiel | Distanciel |
|------------|------------|
| OUI | OUI |

Modalités d'évaluation :

► Avant la formation :

Recueil des attentes des participants/entreprise
Recueil des besoins et de cadrage avec le commanditaire

► Pendant la formation :

Questionnement tout au long de la formation
Bilan commun le dernier jour
Evaluation de la formation peut se faire sous forme de tests, QCM, quizz mais aussi des études de cas, des mises en situation pour mesurer l'atteinte des objectifs
Évaluation à chaud sur le niveau de satisfaction des participant/e/s

► Après la formation :

Evaluation à froid à + 3 mois

Taux satisfaction : NC

Durée : 1 jour (7 h)

(durée indicative & ajustable en fonction des besoins)

Public Visé :

Collaborateurs des entreprises en charge des déclarations de TVA

Pré requis :

Avoir des connaissances de base en comptabilité ou avoir suivi la formation « initiation à la comptabilité »

Lieu & dates 2022 :

Saint Paul
Le 25 février
(inscription toute l'année)

Limite d'effectif :

De :4 à 8 personnes



INTER

540 € (net de taxes) € /personne

INTRA : nous consulter

Accessibilité :

Nos locaux ne sont pas accessibles PMR.

En cas de handicap, Notre Référent handicap met tout en œuvre pour trouver la solution la plus adaptée à votre situation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Présentation interactive à l'aide de diapositives animées type PowerPoint
- Exposés théoriques / Etude de cas concrets
- ordinateur portable équipé du pack Office et du logiciel EBP
- Supports de cours envoyés par mail en fin formation

Dispositifs de suivi & exécution de la formation

Feuille d'émargement par demi-journée

Formateur pressenti

Formation animée par un EXPERT COMPTABLE

Mise à jour le 27/01/22

INSCRIPTIONS & INFORMATIONS :

☎ 02 62 74 66 52

✉ info@azotformation.com

Siège soc : 39, rue Ary & Marius Leblond
97460 Saint Paul
SIRET n°502 059 769 00054
APE : 8559A
N° déclaration activité : 98.97.03232.97
CFA n° UAI : 9741772H

